

édité par les communistes
du 10ème arrondissement

57 rue des Vinaigriers
75010 Paris

pcfparis10@gmail.com

à Paris^e

MARS-AVRIL 2023

bien qu'en Réseau d'éducation prioritaire, l'élémentaire Parmentier subit une fermeture de classe



RETRAITES la bataille continue

À l'heure où ces lignes sont écrites, notre pays est dans une crise profonde.

Crise démocratique où un gouvernement autoritaire impose sa réforme des retraites par la force.

Crise de régime où le gouvernement se maintient à 9 voix près, suite à la motion de censure transpartisane.

Crise sociale où depuis janvier, salariés du public et du privé, jeunes, privés d'emplois, retraités, urbains comme ruraux ont allié leur force pour dire non au projet du gouvernement de nous faire travailler jusqu'à 64 ans.

Pour les communistes, en effet, le droit à une retraite digne à 60 ans, financée par un système par répartition faisant jouer la solidarité intergénérationnelle est une conquête majeure du mouvement ouvrier français. Nous devons le défendre.

Des moyens existent pour financer cette retraite à 60 ans : la création de 500 000 emplois indispensables dans les secteurs publics, l'augmentation des salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

Il faut maintenant que la lutte continue. Nous avons vu avec le CPE par exemple qu'une loi votée pouvait être abrogée. Derrière le mouvement syndical, uni comme jamais, faisons encore grandir la mobilisation. Nous allons également demander un référendum d'initiative partagée permettant de surseoir à la loi et d'obliger le gouvernement à organiser un référendum si 4,7 millions de personnes le demandent. Les communistes mettront toutes leurs forces dans cette bataille car c'est un choix de société essentiel.

Emmanuel Macron, sans majorité, veut imposer son modèle ultra libéral. Montrons-lui que le peuple veut au contraire une société d'égalité où la dignité de chaque être humain est respectée. La bataille des retraites ne fait que commencer !

Élie Jousselein, secrétaire de la section PCF 10

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023

10 fermetures de classes dans les écoles du 10^e

Malgré la mobilisation de la communauté scolaire, le Rectorat a confirmé, le 6 mars dernier, son programme massif de fermeture de 155 postes d'enseignants à Paris dans les maternelles et élémentaires, dont 10 dans le 10^e. La baisse des effectifs aurait pu, pourtant, être une opportunité pour diminuer la moyenne d'élèves par classe qui est parmi les plus élevées en Europe. Une telle mesure était pourtant un moyen de résorber les retards et décrochages liés à la pandémie de Covid qui a pénalisé les conditions d'apprentissage des élèves.

C'était également une opportunité pour renforcer les réseaux d'aides spécialisés à destination des élèves en difficulté et améliorer la prise en compte des élèves porteurs de handicap.

Dans le 10^e, les écoles concernées par des fermetures de classes sont la maternelle Récollets et les élémentaires Eugène Varlin, Louis Blanc, Récollets, Fg Saint-Denis, Marseille, Parmentier, Lancry, Martel et Chabrol. Cependant, une ouverture est décidée à l'élémentaire Saint-Maur.

Concernant les collèges et les lycées, le Rectorat prévoit la fermeture de 182 postes d'enseignants sur Paris. Dans le 10^e, 3 collèges sont concernés par la fermeture de divisions : deux à Louise Michel, une à Valmy et une à Palissy. Ces mesures déstabiliseront durablement les structures et les projets pédagogiques de ces établissements de quartier à taille humaine.

Lors du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023, les élus communistes ont dénoncé ces décisions préjudiciables à la réussite de tous les jeunes. Ces mesures entraîneront une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants dont le métier a besoin d'être mieux reconnu et revalorisé. Mais le gouvernement continue de faire la sourde oreille à de telles revendications.

il faut les protéger

Le 23 décembre 2022, trois militants kurdes ont été assassinés devant le centre démocratique kurde, rue d'Enghien, dans le 10^e arrondissement.

Ce triple assassinat a eu lieu quelques jours avant les commémorations du triple assassinat de femmes kurdes qui avait eu lieu le 9 janvier 2013, également dans le 10^e, rue La Fayette.

Comme ils le font depuis 10 ans, les communistes du 10^e ont participé depuis ce 23 décembre à toutes

les initiatives pour demander que justice et vérité soient faites sur les assassinats de 2013 comme sur ceux de 2022. En effet, 10 ans après, le gouvernement refuse toujours de lever le secret défense sur les assassinats de 2013, qui permettrait de juger les commanditaires de ce triple féminicide. Trois mois après le 23 décembre, le parquet antiterroriste ne s'est toujours pas saisi du triple assassinat, ne permettant pas de vérifier l'existence de liens du tireur avec le régime d'Ankara.

Comme l'a dit Élie Jousselin, adjoint PCF à la Maire du 10^e lors du conseil d'arrondissement du 7 mars : « les Kurdes font partie intégrante du 10^e. S'en prendre à eux, c'est s'en prendre à nous toutes et nous tous. Leurs drames sont nos drames ».

Les communistes du 10^e ne lâcheront rien pour que la vérité soit établie, pour que la justice passe et ils resteront aux côtés des Kurdes de France pour que leurs combats pour leur droit à avoir un État et pour l'égalité entre les femmes et les hommes soient victorieux.



CHERTÉ DU LOGEMENT À PARIS adoption de nouvelles mesures au Conseil de Paris

Lors du dernier Conseil de Paris de l'année 2022, plusieurs mesures ont été adoptées en faveur des locataires aux revenus modestes, tant du parc privé que du parc social. La première vise à proposer une assurance habitation au meilleur prix et aux conditions avantageuses. Suite à un appel d'offres, la ville de Paris a retenu un groupement d'assureurs dont l'un est le premier acteur mutualiste de la santé et de la protection sociale. Les modalités de souscription sont simplifiées, sans aucun frais de dossier et sans critères d'exclusion pour les assurés. En cas de sinistre, les remboursements sont intéressants.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a augmenté son budget consacré au logement social et confirmé l'objectif de 25% de logements sociaux en 2025 et de 30% en 2030, puis de 40% de logements publics en 2035. Il a aussi décidé la création de la Foncière de Paris, un outil qui permettra d'acquérir des immeubles de bureaux, d'anciens garages ou d'hôtels afin d'y réaliser de nouveaux logements sociaux.

Par ailleurs, le dispositif d'encadrement des loyers est devenu une compétence de la Ville qui a désormais la mission de collecter, d'instruire les signalements et de dresser des amendes à l'encontre des propriétaires qui imposent des loyers dépassant le loyer plafond fixé en fonction de la catégorie de logement concerné.

En matière de rénovation énergétique, rappelons que la ville a déjà entrepris la rénovation de 60 000 logements sociaux et lancé le programme « Eco-rénovons + » qui vise à aider les copropriétés privées à réaliser leurs travaux.

LOI IMMIGRATION renforcement des mesures répressives et sécuritaires

Un énième projet de loi est en discussion au Parlement. Il conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des migrants. Il renforce les mesures répressives et sécuritaires qui désignent les migrants comme des indésirables.

Pourtant tout pousse à la poursuite des migrations, car les insécurités humaines sont multiples et vont croissant. Penser que les difficultés mises à l'accueil des migrants peuvent en diminuer le nombre est une chimère, cela ne peut que renforcer la dangerosité des routes de l'exil qui voient chaque année se multiplier les drames humains.

En France, c'est une machine à créer des sans-papiers vivant dans une précarité extrême, privés de droits. Souvent accusés d'être une charge pour notre société, la réalité est toute autre. Une récente étude de l'OCDE a montré qu'en France la contribution nette des personnes nées à l'étranger est de 1,02% du PIB donc légèrement excédentaire.

En déshumanisant les migrants, en les considérant uniquement comme de la main-d'œuvre qui n'a droit qu'à des régularisations précaires liées aux métiers « en tension », ce projet de loi accompagne et renforce la libération de la parole d'extrême droite et des discours racistes.

La migration ne constitue pas un délit et elle nécessite le retour à une culture de paix dans une société accueillante et solidaire respectant le droit international et les droits des personnes étrangères.

des propositions pour le secteur Louis Blanc/Verdun

Après le quartier Saint-Vincent de Paul/Paradis, c'est le secteur Louis Blanc/Verdun qui a fait, l'an dernier, l'objet d'une concertation afin de permettre aux résidents de formuler leurs propositions d'aménagements. Suite à l'étude de faisabilité de ces dernières par les services de la Ville, une réunion publique s'est tenue le 13 mars à la mairie pour soumettre aux habitants le programme des aménagements envisagés.

Ce programme prend en compte la demande de renforcement de la végétalisation indispensable face au réchauffement climatique : plantation de 60 arbres, création de jardinières en pleine terre après débitumisation partielle de la voirie... Ont également été intégrées les priorités de sécurisation des pistes cyclables et de facilitation des déplacements des piétons (élargissement de trottoir, renforcement de l'éclairage...).

Certains aménagements restent à préciser : la rue aux écoles devant le groupe scolaire Louis Blanc va faire l'objet d'un travail complémentaire de consul-



un exemple de jardinières en pleine terre déjà réalisé rue St Vincent-de-Paul

tation. Par ailleurs, concernant la place Jan Karski, il faut attendre les résultats des études de portance des ponts menées par la SNCF avant de définir les aménagements à prévoir. De même, l'aménagement de la rue du fg Saint-Martin sera défini après des études complémentaires sur le plan de circulation. Au total, 7,5 millions d'euros seront investis par la Ville dans ce quartier.

FOYER POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

le projet voit enfin le jour

Le 8 mars 2023, lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la première pierre du foyer pour femmes victimes de violences a été posée dans le 10^e.

À la date du 5 mars 2023, 26 femmes avaient déjà été tuées en France sous les coups de leur conjoint ou de leur ex-conjoint.

Ce projet de foyer, lancé en 2016, permettra d'accueillir 81 logements pour permettre à des femmes victimes de violences de fuir le domicile conjugal.

Pour les communistes, jamais une femme victime de violences ne devrait avoir à quitter son domicile. La loi devrait obliger le départ du conjoint violent. Toutefois, dans certaines situations, offrir un autre toit à la femme permet de lui sauver la vie.

C'est pourquoi Ian Brossat, adjoint PCF au Logement à la Mairie de Paris, Hélène Bidard, adjointe PCF à l'Égalité femme-homme à la Mairie de Paris, et Élie Joussellin, adjoint PCF au Logement à la Mairie du 10^e, ont toujours soutenu ce projet, aux côtés de la Maire du 10^e.

Les communistes du 10^e se félicitent que ce projet voit enfin le jour. Dès décembre 2024, de premières femmes pourront être accueillies et ainsi peut-être sauvées, en plein centre de Paris. Plus globalement, les communistes demandent que l'État prenne en considération cette question essentielle de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ils continuent, aux côtés des associations, à exiger que l'État budgétise au moins un milliard d'euros dans cette lutte qu'il présente comme étant la grande cause du quinquennat.



le 8 mars dernier, cérémonie de pose de la première pierre avec les élus du 10^e

LIAISON SOUTERRAINE ENTRE LES GARES

le projet avance

Annoncé depuis plusieurs années, ce projet de liaison souterraine vise à faciliter les liaisons entre les gares du Nord, de l'Est et Magenta, ainsi que la station Château-Landon.

En mars 2021, le Conseil d'arrondissement du 10^e avait approuvé la signature d'une convention précisant la répartition des coûts de réalisation (60 M€) entre les différents partenaires : Gares & Connexions, CDG Express, la Région Île-de-France et la Ville de Paris.

Lors du Conseil d'arrondissement du 7 mars dernier, il a été décidé d'autoriser la Ville de Paris à signer une convention de transfert de gestion d'une emprise du domaine public en faveur de Gares & Connexions en vue de la création du souterrain piéton sous les rues d'Alsace, La Fayette et Aqueduc.

Cette liaison souterraine facilitera le transit d'environ 200 000 voyageurs par jour et complètera les aménagements de surface déjà réalisés dans la rue d'Alsace par la ville (3,6 M€).

un total réaménagement prévu pour 2025

Le 25 janvier dernier, le projet de réaménagement de la place du Colonel-Fabien a été présenté en présence des maires du 10^e et du 19^e. La réunion, qui s'est tenue dans une salle du siège du PCF, a rassemblé près de 200 riverains.

Le premier objectif du projet est de pacifier cette place en réduisant de 60% les surfaces réservées aux véhicules motorisés (55 000 véhicules y transitent quotidiennement). Les surfaces libérées permettront de renforcer la végétalisation en étendant l'îlot central jusqu'à la place Albert-Camus située dans le quartier Grange-aux-Belles afin de créer de nouvelles plantations.

Des cheminements piétons permettront de traverser facilement la place et une piste cyclable bidirectionnelle sera créée. Au terrain de boules, qui sera maintenu, s'ajouteront des



espaces de jeux et de sport. L'accès au métro sera sensiblement élargi et les surfaces réservées à la circulation routière seront recouvertes d'un revêtement antibruit.

Les travaux devraient démarrer en 2024 pour une livraison fin 2025. L'ensemble des participants ont accueilli favorablement ce projet, résultat d'une concertation commencée fin 2018.

CONTRE LA PRIVATISATION DES BUS

la lutte continue

Mme Péresse, présidente du Conseil régional et de l'Autorité de gestion des transports publics en Île-de-France, a décidé de privatiser le réseau des bus de la RATP.

C'est un choix éminemment politique que rien ne justifie, sinon la volonté acharnée de la droite d'aller à marche forcée vers la privatisation des services publics.

En outre, elle a fait le choix de segmenter l'actuel réseau en 12 entités désorganisant ainsi un ensemble viable. Et comme si cela ne suffisait pas, les candidatures sont examinées avec comme premier critère le prix. Les entreprises retenues seront les moins disantes : la recherche de la

qualité du service n'est donc pas l'objectif.

Ce choix aura aussi de lourdes conséquences sur les conditions de travail du personnel, mais également sur les conditions d'exploitation, ne présageant pas une amélioration d'une situation déjà bien dégradée...

Alors que la crise climatique doit inciter à chercher des solutions écologiques, la désorganisation du réseau et le sous-investissement vont détourner certains usagers des transports publics. L'efficacité sociale n'est pas soluble dans la rentabilité financière.

La préfiguration de cette privatisation entraîne déjà de nombreux dysfonctionnements auxquels sont sensibles les usagers des bus. Ils ont été nombreux à répondre à l'appel à signer la pétition « Stop galère », ce qui a permis d'engranger une première victoire : le gouvernement remet en cause le calendrier de privatisation prévu par Valérie Péresse.

Mais il faut aller plus loin et continuer à signer cette pétition qui a déjà recueilli plus de 55 000 signatures.

EN BREF

● Consultation sur les trottinettes

Les Parisiens sont invités le 2 avril à répondre à la question : « Pour ou contre les trottinettes électriques en libre-service ? ». Leur utilisation non réglementée crée des désordres sur l'espace public et pose de sérieux problèmes de sécurité tant pour les usagers eux-mêmes que pour les piétons.

● Location de meublés touristiques

Une importante opération de contrôle a été réalisée, par le Bureau de protection des locaux d'habitation, dans le quartier Sainte Marthe et les abords du canal Saint-Martin. Une quarantaine de propriétaires non respectueux de la réglementation ont fait l'objet de contentieux ou de rappels à la loi.

● Explosion des prix de l'électricité

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité, les entreprises et les collectivités ont été contraintes de lancer des appels d'offres qui ont souvent profité aux opérateurs privés. Ainsi, concernant la Caisse des écoles du 10^e, la facture de TotalEnergies a été doublée en 2022. Urgence à exiger du gouvernement un retour aux tarifs réglementés de l'opérateur public, EDF.

le site des communistes du 10^e



articles et vidéos sur l'actualité locale et parisienne

comptes rendus des conseils d'arrondissement

l'ensemble des publications à Paris 10^e

www.pcfparis10.fr

